

**On parle de la Brie des Rivières et Châteaux et des communes de notre territoire !
Retrouvez chaque semaine, la revue de presse de la CCBRC.**

• **La République de Seine-et-Marne 2 Octobre 2023 – n°8118**

> Le Châtelet-en-Brie. Cantine. *La mairie se lance dans la chasse au gaspi.*

LE CHÂTELET-EN-BRIE

CANTINES. La mairie se lance dans la chasse au gaspi

Après deux études lancées sur le gaspillage alimentaire dans les deux cantines du Châtelet-en-Brie, la mairie veut limiter le gâchis. Une réunion d'information a eu lieu avec les parents d'élèves.

La chasse au gaspillage alimentaire est belle et bien lancée ! Vendredi 22 septembre, la mairie du Châtelet-en-Brie a invité à la Salle de la Bergerie les parents d'élèves à venir discuter du gâchis recensé dans les deux cantines du village.

Nathalie Demeyere et Alain Foucault, adjoints au maire, ont effectué une campagne dans les restaurants scolaires, en collaboration avec le Smitom et Armor cuisine. « C'est un réel partenariat et une vraie confiance qui se sont créés entre la municipalité et le Smitom, et nous avons donc eu l'idée de lancer ces études », souligne Nathalie Demeyere.

Trop de gâchis

Le Smitom, syndicat de collecte et de triage de déchets, a ainsi réalisé deux études sur le gaspillage alimentaire scolaire en mars dernier pour l'école des Grands Bois, et en juin pour les Grands-Jardins.

De cette étude, est ressortie de nombreux chiffres frappants. Deux sources de gaspillage sont notées : 14% du gâchis provient des repas non servis et 86% du reste des assiettes. Cette perte représente 34 kilogrammes de nourriture perdus dans la semaine, prenant aussi en compte que le prix d'un repas est de 4,5 €, ce qui équivaut à 48 760 € de perte dans l'année.

Pour la préparation des repas des écoliers, la municipalité travaille depuis trois ans avec Armor Cuisine. Cette société réalise 12 500 repas par jour avec des produits locaux et frais. Leur objectif est de proposer des menus équilibrés et appréciés. Selon eux, le gâchis est en partie dû à la différence des goûts entre la cantine et la maison. Ils souhaitent donc proposer une éducation aux produits alimentaires. « Il vaut mieux prendre moins à manger, mais avoir de la meilleure nourriture », souligne Alain Foucault.

Face à ces chiffres, la mairie a déjà mis en place plusieurs actions pour limiter le gaspillage. Pour en citer certaines, les écoliers ont le choix entre une « grande faim » ou une « petite faim », via un ticket qui permet de choisir une quantité qui leur correspond, afin d'éviter de gâcher ce qu'ils ne peuvent manger. Un panier anti-gaspillage à l'entrée des restaurants scolaires va aussi être installé à destination des parents afin de ramener des fruits non consommés.

Test

Un test a également été réalisé sur le pain, alors que 12 baguettes étaient jetées chaque jour. Avant l'analyse proposée, les élèves pouvaient goûter une baguette ordinaire le midi et une baguette bio pour le goûter. Cette dernière étant délaissée, la mairie a donc décidé de la retirer : désormais seulement quatre baguettes par jour partent à la poubelle.

Un débat a eu lieu avec les parents sur l'idée de passer de cinq produits à quatre composants par repas, tout en respectant le grammage et les normes demandées, afin de faire des économies en 2024.

D'autres projets sont en élaboration comme l'initiation des élèves au potager, avec l'association Les Jardins familiaux. Des actions dans les écoles en commun avec le Smitom et Armor Cuisine vont être aussi organisées.

La mairie du Châtelet-en-Brie a organisé une réunion d'information sur le gaspillage alimentaire
E. J. RSM/77



• **La République de Seine-et-Marne 2 Octobre 2023 – n°8118**

> Le Châtelet-en-Brie. En bref. *Théâtre.*

LE CHÂTELET-EN-BRIE

Théâtre. Une pièce de théâtre sera présentée à la la salle Le Manège du Châtelet-en-Brie le samedi 7 octobre, à 20 h 30. Avec l'issue de secours, embarquez avec les pilotes les plus loufoques que l'aviation ait connus. Tarif plein : 15 €. Renseignements au: 06 64 65 01 49.





Mauritz et Jacques-Pierre Quaak, exploitants de la ferme d'Arcy à Chaumes-en-Brie, sont les pionniers du gaz vert en France. AUKSM77

ENVIRONNEMENT. Le gaz vert, le pari fou de deux frères lancé il y a 10 ans

CHAUMES-EN-BRIE
Le 22 septembre, les frères Quaak, qui gèrent l'exploitation de la ferme d'Arcy, à Chaumes-en-Brie, fêtaient les 10 ans de la mise en service de l'unité de méthanisation. Cette installation était la première de France à produire du gaz vert injecté dans le réseau géré par GRDF.

« Au début de notre aventure, les entreprises nous ont encouragé à rentrer nous occuper de nos vaches, plutôt que de parler de gaz vert. On nous a fait comprendre qu'on ne faisait pas le même métier ». En recevant ces mots, Mauritz et

Jacques-Pierre Quaak auraient pu laisser tomber leur projet de gaz vert issu de la méthanisation. Au contraire, convaincus du processus, ils ont persévéré. Bien leur en a pris.

Installés dans la ferme d'Arcy, une structure familiale de plus de 280 hectares, nichée à quelques encablures du centre-bourg de Chaumes-en-Brie, les frères Quaak sont les précurseurs du gaz vert ou biométhane (lire encadré) en France. Comprenez par là qu'ils sont les premiers à avoir eu l'idée d'injecter le gaz issu de la méthanisation dans le réseau de gaz de distribution exploité par GRDF.

Un gaz vert pour 3 500 foyers
Vendredi 22 septembre der-

nier, 150 à 200 invités de marque se sont donné rendez-vous sur l'exploitation familiale, afin de fêter les dix ans la mise en service de l'unité de méthanisation des frères Quaak. « C'était un vrai pari, poursuit Jacques-Pierre Quaak. Avant de nous lancer dans la méthanisation, on a fait le tour d'une quarantaine de sites à travers l'Europe. Et c'est finalement dans une ferme autrichienne que nous avons trouvé une partie du modèle que nous avons mis en place à Chaumes ».

En édifiant leurs méthaniseurs, les frères Quaak ont décidé de les dimensionner à l'échelle de leur exploitation. « L'installation répond au besoin de notre ferme en termes de gaz. Le surplus part dans le réseau et alimente les communes voisines de Guignes, Yèbles, Verneuill-Etang, Fontenay-Trésigny ou encore Ozouer-le-Vougis, énumère Mauritz Quaak. Près de 3 500 foyers peuvent bénéficier de ce gaz ».

Depuis quelques semaines, une nouvelle étape est venue se greffer à la sortie du méthaniseur, avec l'installation d'un équipement permettant de capter totalement les émissions de gaz à effet de serre, afin de

les recycler. En captant le CO₂ résiduel, cela améliore le bilan carbone des unités de méthanisation. « Pour résumer, le méthaniseur absorbe et digère les effluents d'élevage, en tire du biométhane et du digestat pour les épandages, le tout avec une trace carbone des plus neutres. Bref, c'est un processus des plus vertueux et des plus valorisants », formule Mauritz Quaak.

Un département précurseur

Aujourd'hui, 610 sites d'injection sont en fonction en France, dont 510 sites sont reliés au réseau exploité par GRDF. Le

département de Seine-et-Marne avance comme l'un des leaders en la matière avec de nombreux sites en activité. Le Département s'est même engagé, en signant la charte CapMéth77, une politique volontariste de développement de la méthanisation à l'échelle du territoire. « Dès 2030, les gaz renouvelables pourraient représenter jusqu'à 20% de la consommation de gaz en France », prophétisent GRDF et l'AAMF, l'Association des agriculteurs méthaniseurs de France. En tout cas, le pari osé des frères Quaak au début des années 2010 n'a pas fini de faire des émules.

● Jérôme LEMONNIER



Les méthaniseurs produisent notamment du gaz vert. JRSMA77

Vous avez dit biométhane ?

Le biogaz ou gaz vert est un gaz 100% renouvelable produit localement à partir de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets issus des territoires. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux. On l'appelle alors le biométhane ou gaz renouvelable. Son bilan carbone est quasi neutre. Tout comme le gaz naturel, il sert à chauffer, cuisiner, mais pas seulement. Utilisé comme carburant, il offre une solution économique et écologique pour le transport de marchandises et de personnes. Ce gaz vert permet également d'augmenter la part renouvelable dans les consommations d'énergie, d'améliorer l'indépendance énergétique du pays tout en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre.



• **La République de Seine-et-Marne 2 Octobre 2023 – n°8118**

> Guignes. En bref. *Coupe du monde de rugby : retransmission des matches de l'Equipe de France.*

GUIGNES

Coupe du monde de rugby : retransmission des matches de l'équipe de France. Dans le cadre de la coupe du monde de rugby, la commune de Guignes vous propose la diffusion des matches de poule de l'équipe de France. Dernier rendez-vous avant les quarts de finale le vendredi 6 octobre pour France-Italie. Ouverture des portes à 20 h dans la salle du Belvédère. Entrée gratuite.

• **La République de Seine-et-Marne 2 Octobre 2023 – n°8118**

> Spectacles. Grisy-Suisnes. *Richard Ruben « On rit pour ne pas pleurer ».*



Eternel optimiste, Richard Ruben présente « En chanté », pour la première fois en Seine et Marne et proposera deux représentations à Grisy-Suisnes, dimanche 15 octobre. Un spectacle « pour oublier les soucis quotidiens », dans lequel l'humoriste se raconte et nous raconte. Un spectacle mis en scène par Sam Touzani, dans lequel Richard Ruben est accompagné du musicien aux huit instruments, Thom Dewatt (qui a notamment accompagné le show Star 80).

Centre culturel Notre-Dame des Roses à 15 h et à 18 h.

Réservations : 0 749 042 492

• **La République de Seine-et-Marne 2 Octobre 2023 – n°8118**

> Agenda. Samedi 7 Octobre. *Théâtre au Châtelet-en-Brie.*

Théâtre au Châtelet-en-Brie. La salle « le Manège » propose « **Issue de secours** », à 20h30. C'est l'histoire du dernier vol d'un pilote émérite et de son copilote plein d'ambition, qui souhaite lui succéder. Plus de dix ans passés côte à côte à sillonner le monde. Toutes les bonnes choses ont une fin. Et ce qui devait être un dernier vol agréable et joyeux entre ces deux compères va se transformer en cauchemar. Tarif : 15€.

Renseignements :
06 64 65 01 49.



• La République de Seine-et-Marne 9 Octobre 2023 – n°8119

> Actu du Département. Balade du goût. Samedi 14 et dimanche 15 octobre.



• La République de Seine-et-Marne 9 Octobre 2023 – n°8119

> Le Châtelet-en-Brie. Compétitions. Cette équipe familiale recherche des sponsors pour entretenir son camion de course

LE CHÂTELET-EN-BRIE

COMPÉTITIONS. Cette équipe familiale recherche des sponsors pour entretenir son camion de course

Domicilié au Châtelet-en-Brie, Frédéric Vasseur est mécanicien dans l'équipe familiale Course de camion francilien. Il recherche des sponsors pour assurer l'entretien du poids lourd voué à la compétition.

Frédéric Vasseur, mécanicien depuis plus de 40 ans, vit au Châtelet-en-Brie. Il a commencé sa carrière sportive en 1994, lorsqu'il a eu l'opportunité de travailler dans une équipe amateur privée qui effectue des courses de camions, avant de se lancer dans sa propre carrière.

« Ça a marché tout de suite, nous avons réussi dès les débuts à réaliser des courses dans le top 10 ! », raconte Frédéric Vasseur.

En 2015, à l'âge de 50 ans, il décide de créer sa propre équipe amateur en devenant Team manager avec son camion de la marque DAF, aux couleurs du drapeau français. Entouré de sa famille et de proches, il fonde l'équipe familiale Course de camion francilien, avec comme pilote, son gendre, Aurélien Hergott. Sa femme est trésorière et sa fille est secrétaire. Au total, huit mécaniciens se réunissent pour travailler sur le camion tout le week-end, afin de l'améliorer.

Durant l'hiver 2022, ils ont décidé de construire un nouveau camion en y installant des pièces neuves de compétition. Près de 50 000 € ont été investis dans ce projet. En utilisant l'ancien camion, ils ont changé le châssis et avec un second camion, ils ont réussi à faire un tracteur routier sportif flamant neuf.

Une puissance de 1 000 chevaux

« En course, les camions sont limités à une vitesse de 160 km/h avec une puissance de mille chevaux et un poids minimum de 5,4 tonnes », explique Frédéric Vasseur.

C'est en 1985 que le championnat d'Europe de courses de camions voit le jour avant de se développer jusqu'à aujourd'hui. La compétition consiste en une course d'une vingtaine de camions selon les lieux, dans un circuit fermé, avec diverses épreuves.

Les compétitions, d'une durée de deux jours, débutent toujours avec deux tours de roulages libres pour se mettre en condition. Puis un chrono détermine la place du pilote et deux courses de 10 tours chacun, soit 40 kilomètres, sont réalisées. Le lendemain est similaire, mais les 6 ou 8 premiers inversent leurs places lors des deux courses de la journée.

Les 23 et 24 septembre 2023, l'équipe Course de camion francilien a réalisé une course passionnante sur le circuit Bugatti des 24 heures du Mans Camions, en arrivant à terminer dans les dix premiers du classement, parmi 30 compétiteurs.

La prochaine course en vue pour l'équipe de Frédéric Vasseur est celle d'Aibi, dans le Tarn, les 14 et 15 octobre prochains. Pour financer les améliorations et les entretiens des pièces de leur camion, elle est soutenue par des sponsors.

Frédéric Vasseur continue d'en chercher activement et est ouvert à toute proposition pour un soutien financier afin d'assurer les futures compétitions.

➔ Suivez l'actualité de l'équipe sur Facebook : camion de course francilien. Contact : camioncoursefrancilien@gmail.com.

Le pilote de l'équipe Course de camion francilien, Aurélien Hergott Photo transmise à MSA77.





Le tribunal de Melun a rendu sa décision à propos d'un litige entre des habitants de Soignolles-en-Brie et la municipalité ESM 77

TRIBUNAL. Des terrains inondables en bords de l'Yerres jugés inconstructibles

SOIGNOLLES-EN-BRIE
Le tribunal administratif de Melun a débouté les propriétaires d'un terrain situés en bords de l'Yerres, à Soignolles-en-Brie, qui voulaient faire annuler les décisions municipales successives prises à leur encontre et qui avaient entériné entre 2012 et 2021 le classement de leurs parcelles en zone inconstructible.

Ils ne pourront pas faire construire d'habitation sur leur terrain. Le tribunal administratif de Melun a rendu sa décision publique. Les juges ont choisi de débouter les propriétaires d'un terrain situés en bords de l'Yerres, à Soignolles-en-Brie. Ceux-ci souhaitaient faire annuler les décisions municipales successives prises à leur encontre et qui avaient entériné entre 2012 et 2021 le classement de leurs parcelles en zone inconstructible.

A proximité de l'eau
Les requérants estimaient pourtant que ces décisions étaient entachées d'un « détournement de pouvoir » de la part du maire : ses derniers refus de modifier ce classement faisaient état d'une condamnation pénale prononcée par le tribunal correctionnel de Melun en 2010 alors qu'elle « ne les concernait pas directement ».

Ils faisaient valoir au demeurant qu'ils avaient « eu gain de cause devant le tribunal administratif » pour « des travaux de ravalement » sur leur maison et que sa proximité avec les bords de l'Yerres était « loin d'être évidente ». « Des constructions ont été réalisées à plus grande proximité du cours d'eau », faisaient encore remarquer ces voisins de l'affluent de la Seine.

Ce classement en zone inconstructible était donc « entaché d'une erreur manifeste d'appréciation » puisque les parcelles « se trouvent en

zone urbanisée », qu'elles sont déjà « desservies par une voie départementale et par les réseaux d'eau et de l'électricité » et enfin qu'elles sont situées « hors d'une zone à risque d'inondation ». Elles ne viennent au demeurant « pas réduire » un Espace boisé classé (EBC), un dispositif mis en place dans les Plans locaux d'urbanisme pour protéger les bois.

Pas de « détournement de pouvoir », selon les juges

Pour sa défense, la mairie de Soignolles-en-Brie réfutait tout « détournement de pouvoir » : ce classement en zone inconstructible était « justifié » par le fait que les parcelles se situent « pour l'essentiel » en bords de l'Yerres ou « dans les parties boisées » de la commune. Les élus locaux ont ainsi « entendu préserver la qualité des (...)

espaces naturels », mais aussi « prévenir les risques d'expansion des crues » du cours d'eau, résumait son avocat M^e Gérard Falala.

« Les trois parcelles (...), classées en zone naturelle dès l'adoption initiale du Plan local d'urbanisme (PLU) en 2012, sont essentiellement à l'état naturel et largement arborées », confirme le tribunal administratif de Melun dans un jugement en date du 23 juin 2023 qui vient d'être rendu public. « Elles ont une densité de construction très faible et sont incluses au sein d'un secteur à risque d'inondation. »

La protection des berges de l'Yerres

Les juges font aussi remarquer que la mairie de Soignolles-en-Brie « fait valoir sans être contredite » que les terrains sont situés dans un secteur « dont la prévention d'expansion des crues constitue l'un des objectifs principaux » du

PLU. Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui avait servi de base à l'élaboration de ce document d'urbanisme stratégique, s'était d'ailleurs donné pour objectif de « protéger » les berges de l'Yerres « en raison de sa richesse écologique ».

« Le classement des parcelles (...) ne saurait être regardé comme entaché d'erreur manifeste d'appréciation, quand bien même ce terrain est desservi par la totalité des réseaux et proche d'autres constructions », insistent les juges. « Les seules circonstances qu'il soit fait référence au jugement rendu par le tribunal correctionnel de Melun (...) et que d'autres constructions ont été réalisées avec une plus grande proximité de l'Yerres ne sont pas de nature à établir l'existence d'un détournement de pouvoir ».

• GF/PressPepper

